
Vue d'ensemble



Avertissement

Les sites internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales mettent régulièrement en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Scolarité, vie familiale, vie professionnelle, retraite : parcours et inégalités entre femmes et hommes aux différents âges de la vie

Marc Collet, Laurence Rioux*

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'école. Au lycée, elles s'orientent davantage vers l'enseignement général, puis poursuivent plus souvent des études dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les cursus longs. Elles sont toutefois moins présentes dans les formations scientifiques ou sélectives. Au total, les femmes des générations récentes sont maintenant plus diplômées que les hommes.

Les femmes franchissent généralement plus tôt les grandes étapes vers l'autonomie résidentielle et la formation d'une famille. Aux âges intermédiaires, si la vie en couple reste la situation la plus fréquente, les ruptures d'union sont en hausse. Les femmes mettent plus de temps que les hommes à se remettre en couple après une rupture, en particulier quand elles ont des enfants, et représentent 84 % des parents à la tête d'une famille monoparentale.

Aux âges actifs, les comportements d'activité des femmes se rapprochent de ceux des hommes : deux tiers des femmes de 15-64 ans participent au marché du travail contre trois quarts des hommes de la même classe d'âge. La part des femmes parmi les cadres est passée de 31 % à 42 % en vingt ans. Cependant, les interruptions d'activité liées aux enfants restent beaucoup plus fréquentes pour les femmes, et celles qui travaillent sont quatre fois plus souvent à temps partiel que les hommes. Enfin, si les écarts de revenu salarial selon le sexe se sont légèrement réduits depuis vingt ans, le revenu salarial des femmes reste inférieur en moyenne de 24 % à celui des hommes. Un quart de cet écart seulement s'explique par des différences de durée de travail.

Aux âges plus avancés, les conditions de vie des femmes sont plus difficiles que celles des hommes. Les différences de carrières professionnelles se traduisent chez les femmes par des départs à la retraite plus tardifs d'un an en moyenne et des pensions de droit direct inférieures de 42 % par rapport aux hommes. Les femmes sont largement majoritaires parmi les 65 ans ou plus (57 %) et leur part croît avec l'âge, en raison de leur longévité. Après 65 ans, les femmes vivent plus souvent seules que les hommes, et plus souvent en institution et dans des situations de dépendance.

Les femmes et les hommes ne parcourent pas les âges de la vie de la même façon, tant sur le plan familial que professionnel. Quelles sont les différences à chaque étape de la vie (jeunesse, âge adulte, âges avancés) ? Quelles sont les interactions entre la vie familiale et professionnelle pour les femmes et pour les hommes ? Ces différences ont-elles des conséquences sur les étapes suivantes ? En découle-t-il des inégalités entre femmes et hommes ?

* Marc Collet, Laurence Rioux, Insee.

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'école mais n'ont pas les mêmes parcours scolaires

Les progrès en matière d'égalité des sexes dans l'éducation depuis les années 1970 sont indéniables. Aujourd'hui, les filles réussissent mieux à l'école que les garçons, quels que soient le niveau d'enseignement, la filière ou la discipline considérée. Dès l'école primaire, les filles ont de meilleurs résultats scolaires. En CE1, 85 % d'entre elles contre 78 % des garçons (soit 7 points de plus) ont assimilé les compétences requises en français. L'écart est de même ampleur en début de sixième, puis se creuse durant le collège : en fin de troisième, 86 % des filles contre 72 % des garçons ont acquis les compétences correspondant à ce niveau scolaire en français [Depp, 2016a]. Concernant les mathématiques et les sciences, si les parts de filles et de garçons qui maîtrisent les compétences requises sont équivalentes en CE1 et en début de sixième, l'écart se creuse ensuite : 81 % des filles sont à « niveau » dans ces domaines en fin de troisième contre 76 % des garçons. Ces différences se traduisent par un moindre retard scolaire des filles à tous les niveaux : si la part de filles ayant redoublé est inférieure de 1,5 point à celle des garçons en CE1 et de 2 points à l'entrée en sixième, l'écart atteint 6 points en troisième – 18 % d'entre elles ont déjà redoublé contre 24 % des garçons. Ces différences conduisent aussi à un taux d'obtention du diplôme national du brevet plus élevé pour les filles que pour les garçons : 89 % contre 83 % à la session de 2015 (figure 1).

À l'issue du collège, les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique¹ : elles représentent 54 % des effectifs de cette voie contre 43 % dans l'enseignement professionnel et 29 % en apprentissage. En revanche, au sein même de ces cycles et quels que

1. Part des filles et taux de réussite aux principaux diplômes de l'enseignement secondaire

	Part de filles à la rentrée 2015-2016	Taux de réussite au diplôme correspondant, session 2015 ¹	
		Filles	Garçons
Collégiens	48,9	89,3	83,4
Lycéens : 2nd cycle général et technologique	53,8		
Terminales générales	56,1	92,7	89,9
dont : terminale scientifique (S)	46,7	93,5	90,5
terminale économique et sociale (ES)	60,1	92,5	89,3
terminale littéraire (L)	79,5	91,4	87,8
Terminales technologiques	48,7	91,9	89,5
dont : terminale sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	6,6	92,7	91,7
terminale sciences et technologies de laboratoire (STL)	57,2	94,4	93,1
terminale sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)	52,3	91,6	87,2
terminale sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	89,1	92,0	89,4
Lycéens : 2nd cycle professionnel	43,1		
CAP	40,2	84,8	83,1
dont : CAP de la production	19,2
CAP des services	67,3
Terminales professionnelles	44,2	83,7	78,0
dont : baccalauréat professionnel et BMA ² de la production	11,9	83,1	78,2
baccalauréat professionnel et BMA ² des services	65,9	83,8	77,5
Apprentis du secondaire (y compris pré-apprentis en CFA)	29,2	///	///

1. Les taux de réussite aux différents diplômes sont calculés sur l'ensemble des inscrits aux épreuves correspondantes.

2. Brevet des métiers d'art.

Champ : France, enseignement public et privé.

Source : MENESR-Depp.

1. À notes équivalentes au contrôle continu du brevet, les filles et les garçons font des vœux d'orientation semblables [Depp, 2016b]. Ce sont donc les meilleurs résultats des filles qui expliquent leur orientation plus fréquente vers l'enseignement général et technologique.

soient l'appartenance sociale ou les résultats scolaires, des différenciations genrées persistent en termes de choix de filières. Dans l'enseignement général et technologique, les filles restent minoritaires dans les filières scientifiques (à peine 42 % en 2015 en terminales S, STI2D et STL, une part néanmoins en hausse de 6 points par rapport à 2000) et rejoignent massivement les séries générales littéraires et les sections technologiques tertiaires (*figure 1*). De même, dans l'enseignement professionnel, les spécialités de la production restent le domaine réservé des garçons (87 % des inscrits dans les CAP et baccalauréats correspondants), alors que les filles représentent les deux tiers des effectifs dans les spécialités des services. Ces choix traduisent la persistance de stéréotypes intériorisés quant aux domaines respectifs de compétences et aux schémas de carrières professionnelles : plus grand intérêt des garçons de 15 ans pour les sciences et plus grande propension à se projeter vers des métiers d'ingénierie, les filles envisageant davantage des carrières scientifiques dans le domaine de la santé [Bret *et al.*, 2016] ; mais aussi plus forte valorisation par les garçons de leurs capacités en mathématiques (quand ils se jugent très bons, huit garçons sur dix vont en filière scientifique, contre six filles sur dix).

Quels que soient le diplôme préparé et la filière choisie au lycée, les filles présentent de meilleurs taux de réussite. L'écart est particulièrement élevé pour le bac professionnel (83,7 % de réussite pour les filles contre 78,0 % pour les garçons, soit un écart de 5,7 points), plus limité pour le bac général (92,7 % contre 89,9 %, soit 2,8 points d'écart), le bac technologique (91,9 % contre 89,5 %, soit 2,4 points d'écart) et le CAP (84,8 % contre 83,1 %, soit 1,7 point d'écart). Même quand il s'agit d'orientations majoritairement choisies par les garçons, les filles réussissent mieux : leur taux de réussite est supérieur de 5 points pour le bac professionnel de la production (83,1 % de réussite pour les filles contre 78,2 % pour les garçons) et de 3 points pour le bac S.

Conséquence de leurs résultats scolaires et de leurs choix d'orientation, les garçons sortent plus souvent de formation initiale sans diplôme, alors que les filles sont plus nombreuses à obtenir le baccalauréat : en 2014, dans une génération, 85 % des filles deviennent bachelières contre 72 % des garçons [Depp, 2016b].

Majoritaires dans les études universitaires longues, les femmes s'orientent moins vers les cursus sélectifs et scientifiques

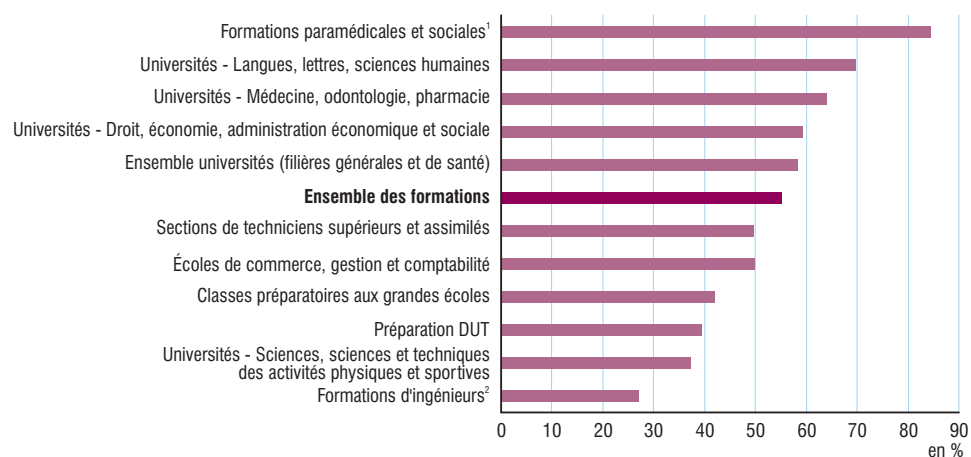
Depuis trente ans, la part de jeunes d'une génération poursuivant leurs études dans le supérieur a nettement progressé et la modification de l'offre de formations supérieures a conduit à un déplacement vers le haut des niveaux de sortie. Ce mouvement a davantage profité aux jeunes femmes. Leur taux de scolarisation est supérieur à celui des hommes à tous les âges entre 18 et 29 ans, l'écart étant particulièrement élevé entre 19 et 21 ans (environ 9 points). Les femmes sont ainsi majoritaires parmi les étudiants (55 % des inscrits en 2015) et plus particulièrement aux niveaux de formation les plus élevés (59 % en master).

Pour autant, le caractère sexué des choix d'orientation se renforce encore dans le supérieur par rapport au secondaire. À l'exception des études de médecine, odontologie et pharmacie où elles représentent près des deux tiers des étudiants, les femmes restent minoritaires dans les cursus sélectifs ou scientifiques, et de manière encore plus marquée dans les filières à la fois sélectives et scientifiques (*figure 2*) : elles représentent 42 % des inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (29 % dans les classes scientifiques, 54 % dans les filières économiques et commerciales et 74 % dans les littéraires), 40 % dans les préparations aux diplômes universitaires technologiques (à peine 20 % dans les domaines de la production ou de l'informatique) et 27 % dans les écoles d'ingénieurs (50 % dans les écoles de commerce). À l'inverse, les femmes représentent 85 % des étudiants dans les formations paramédicales et sociales et sont majoritaires dans les formations universitaires (58 %). Cependant, les clivages selon les disciplines se retrouvent aussi à l'université : 70 % des étudiants en lettres, en

langues et en sciences humaines et sociales sont des femmes contre seulement un peu plus d'un tiers en sciences.

Dans l'ensemble, les femmes ont des taux de réussite plus élevés dans l'enseignement supérieur : par exemple, parmi les inscrits en licence, 32 % des femmes obtiennent leur diplôme dans les trois années qui suivent leur inscription contre 22 % des hommes [Maetz, 2016].

2. Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur pour 2015-2016



1. Les dernières données disponibles portent sur 2014-2015.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, du groupe des instituts nationaux polytechniques (INP), des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES ; MENESR-Depp.

Les femmes des générations récentes sont plus diplômées que les hommes, en particulier du supérieur long

Conséquence de leurs parcours scolaires, les femmes des générations récentes sont plus diplômées que les hommes, alors que l'inverse était vrai pour les générations plus anciennes (figure 3). D'une part, les femmes de moins de 45 ans sont moins souvent non diplômées (c'est-à-dire titulaires au plus du brevet des collèges) que les hommes, alors que c'est l'inverse pour les femmes de 45 ans ou plus. D'autre part, les femmes des générations récentes possèdent plus souvent un diplôme du supérieur : c'est le cas par exemple de la moitié des femmes

3. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2015

	en %							
	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet des collèges	11,8	14,7	14,3	16,6	25,3	22,9	38,3	30,6
CAP, BEP ou équivalent	16,6	21,9	17,5	24,8	28,7	37,0	25,2	35,4
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	22,3	22,6	20,4	20,8	16,6	13,1	14,0	11,7
Supérieur court ¹	18,0	14,4	22,1	15,7	15,0	11,7	11,4	8,2
Supérieur long ²	31,3	26,4	25,7	22,1	14,4	15,3	11,1	14,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part de bacheliers ou plus	71,6	63,4	68,2	58,6	46,0	40,1	36,5	34,0

1. Notamment DUT, BTS, Deug, diplômes paramédicaux et sociaux de niveau équivalent.

2. Notamment licence, master, doctorat, diplômes d'écoles de commerce et d'ingénieurs.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

de 25 à 34 ans, contre quatre hommes sur dix de cette classe d'âge (soit un écart d'environ 10 points, similaire à celui observé pour les 35-44 ans). Elles sont, en particulier, de plus en plus souvent diplômées du supérieur long : 31 % des femmes de 25 à 34 ans sont dans ce cas contre 26 % des hommes de cette classe d'âge, soit un écart de 5 points. Pour les personnes de 45 ans ou plus, la situation est inverse : plus forte proportion de diplômés du supérieur long pour les hommes. L'écart en faveur des femmes est apparu pour les générations ayant aujourd'hui 35-44 ans et s'est accru pour les générations suivantes (âgées aujourd'hui de 25 à 34 ans).

Entrée sur le marché du travail : pas de différence d'accès à l'emploi, mais des emplois de moindre qualité pour les jeunes femmes

Le passage à l'âge adulte comprend plusieurs étapes et dimensions : la dimension professionnelle avec la fin des études et l'entrée sur le marché du travail ; la dimension résidentielle, avec le départ du domicile parental ; la dimension familiale avec la mise en couple, voire la constitution d'une famille. Aujourd'hui, les jeunes franchissent les étapes liées à la vie professionnelle plus tardivement que les générations d'après-guerre (environ 3 ans de plus pour la fin des études et le premier emploi). En revanche, le départ du foyer parental s'effectue au même âge et la première cohabitation en couple à peine plus tard (environ un an). L'arrivée du premier enfant est reportée de plus de quatre ans, ce qui est à relier à l'insertion plus tardive dans la vie professionnelle. Ces décalages au fil des générations ont touché les femmes et les hommes de la même manière. En conséquence, comme par le passé, jeunes femmes et jeunes hommes franchissent ces grandes étapes à des âges différents et avec plus ou moins de facilités.

Les femmes accèdent à un premier emploi légèrement plus tardivement que les hommes. L'âge **médian** au premier emploi (ayant duré au moins trois mois, y compris apprentissage) est ainsi de 19,9 ans pour les femmes de 25 à 35 ans en 2013 (génération 1978-1988) et de 19,6 ans pour les hommes de ces âges (*figure 4*). Cependant, les écarts genrés en matière d'accès à l'emploi se révèlent limités [Aliaga et Lê, 2016]. Les jeunes femmes sont en effet autant en emploi que les hommes un à quatre ans après la sortie du système éducatif (68 % en moyenne sur 2013-2015) et un peu moins confrontées au chômage (**taux de chômage** de 19 % contre 22 % pour les hommes). Pour les femmes comme pour les hommes, la détention d'un diplôme favorise un accès plus rapide à l'emploi et réduit les risques de chômage. Les jeunes femmes sont en revanche plus souvent que les hommes dans des situations d'inactivité un à quatre ans après leur sortie de formation initiale (17 % contre 13 %), en particulier parmi les non-diplômées (45 % contre 32 % des hommes).

Par ailleurs, les conditions d'emploi des jeunes femmes sont moins favorables, en termes de stabilité et de niveau de qualification. Ainsi, en moyenne entre 2013 et 2015, un à quatre ans après leur sortie de formation initiale, 37 % des femmes qui travaillent occupent un

4. Âges médians aux différentes étapes du début de la vie adulte

âge en années

	Génération 1948-1957		Génération 1958-1967		Génération 1968-1977		Génération 1978-1988	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Fin des études	16,5	16,8	17,8	17,5	19,3	19,2	19,8	19,7
Premier travail	17,3	16,8	18,6	17,7	20,0	19,3	19,9	19,6
Première relation amoureuse importante	19,0	21,0	18,9	21,2	18,8	20,8	18,4	20,2
Premier départ du foyer parental	19,5	21,0	19,5	20,8	20,1	21,5	19,6	20,9
Première cohabitation en couple	21,4	23,5	21,9	24,5	22,7	25,4	22,5	24,9
Premier enfant ¹	23,8	27,0	26,6	29,8	28,2	31,5	///	///

1. L'âge médian n'est pas renseigné pour la génération 1978-1988 car plus de la moitié des personnes n'ont pas encore d'enfant au moment de l'enquête.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 65 ans en 2013.

Lecture : 50 % des hommes nés entre 1968 et 1977 ont eu leur premier enfant avant 31,5 ans.

Source : Ined-Insee, enquête *Épic* 2013-2014.

emploi temporaire contre 32 % des hommes, 24 % (contre 11 %) sont à temps partiel, et 15 % (contre 8 %) sont en situation de sous-emploi – c'est-à-dire souhaiteraient travailler davantage. Ces différences se retrouvent à niveau de diplôme donné, même si elles sont moindres parmi les diplômés du supérieur et, *a fortiori*, du supérieur long.

Enfin, tous temps de travail confondus, les jeunes femmes sorties de formation initiale depuis un à quatre ans perçoivent des salaires nets médians inférieurs de 9 % à ceux de leurs homologues masculins. Ces écarts s'observent quel que soit le niveau de diplôme et sont plus marqués parmi les plus diplômés (- 14 % pour les diplômées du supérieur long).

L'accès à l'autonomie résidentielle et la constitution d'une famille continuent à être plus tardifs pour les hommes

Si l'entrée sur le marché du travail est légèrement plus tardive pour les jeunes femmes, à l'inverse, elles franchissent généralement plus tôt les grandes étapes vers l'autonomie résidentielle et la formation d'une famille.

La moitié des jeunes femmes âgées de 25 à 35 ans en 2013 ont ainsi quitté le foyer parental, au moins une première fois, avant 19 ans et demi, contre 21 ans pour les hommes de cette génération. Plus généralement, en 2013, 71 % des hommes de 18-24 ans résident chez leurs parents contre 58 % des femmes de mêmes âges ; c'est encore le cas de 26 % des hommes de 25-29 ans, soit près de deux fois plus que les femmes (15 %). La plus grande autonomie résidentielle des jeunes femmes s'observe quelle que soit la situation vis-à-vis des études et du marché du travail.

Si les âges moyens de départ du foyer parental ont peu varié au cours du temps, pour les femmes comme pour les hommes, les modèles d'accès à l'autonomie résidentielle, eux, ont fortement évolué. Le modèle dominant pour les deux sexes est à présent celui d'une jeunesse accédant à une autonomie partielle en poursuivant des études [Castell *et al.*, 2016]. Il a supplanté le modèle genré de décohabitation qui prévalait après-guerre, selon lequel le départ du domicile parental coïncidait avec l'entrée sur le marché du travail pour les hommes et avec le mariage pour les femmes [Galland, 2011], même si cette logique semble persister pour les départs précoces de certaines femmes et de certains hommes.

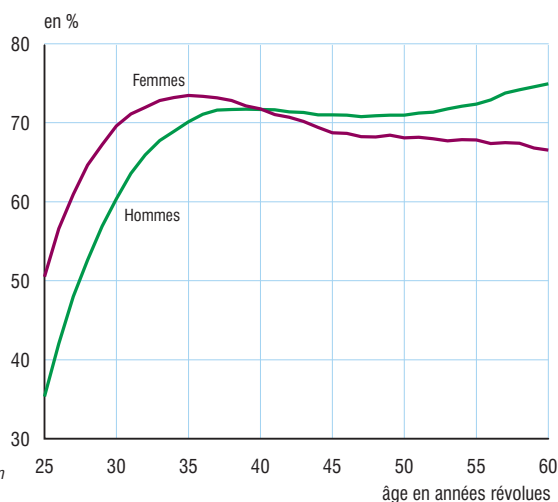
Les femmes franchissent aussi plus tôt que les hommes les étapes de la formation d'une famille (*figure 4*). Ainsi, pour les générations nées entre 1978 et 1988, l'âge médian de la formation du premier couple est de 18,4 ans pour les femmes contre 20,2 ans pour les hommes, et celui de la première cohabitation en couple de 22,5 ans pour les femmes contre 24,9 ans pour les hommes. Les différences d'âge entre femmes et hommes sont encore plus marquées à la naissance du premier enfant, avec des âges médians, observés sur la génération 1968-1977, de respectivement 28,2 ans et 31,5 ans. Pour les femmes comme pour les hommes, l'arrivée du premier enfant se produit plusieurs années après l'entrée en cohabitation, les parents attendant sans doute d'avoir un emploi stable pour former une famille [Costemalle, 2015]. Une minorité de personnes ne vivent toutefois pas toutes ces étapes de la vie familiale. En particulier, 8 % des femmes et 14 % des hommes nés entre 1958 et 1967 n'ont encore jamais cohabité en couple à 40 ans ; 16 % des femmes et 24 % des hommes n'ont pas eu d'enfants à 40 ans.

Aux âges intermédiaires, une monoparentalité plus fréquente et des remises en couple moins rapides pour les femmes

Les âges de plus en plus tardifs de la première expérience de vie en couple et de la parentalité ne reflètent pas pour autant une désaffection pour ces modes de vie, mais un report touchant à la fois les femmes et les hommes [Rault et Régnier-Loilier, 2015 ; Davie et Mazuy, 2010]. Avoir au moins un enfant au cours de sa vie reste la situation la plus fréquente : en 2011, 86 %

des femmes et 79 % des hommes nés entre 1961 et 1965 sont dans ce cas [Masson, 2013] – le plus courant étant d’avoir deux enfants au cours de sa vie. La fécondité demeure ainsi à un niveau élevé : en 2016, l’**indicateur conjoncturel de fécondité** vaut 1,93 pour les femmes et 1,94 pour les hommes. De même, la vie en couple reste la situation la plus répandue : en 2013, elle concerne 68 % des femmes comme des hommes âgés de 25 à 60 ans (*figure 5*). Elle est plus fréquente pour les jeunes femmes que pour les hommes (70 % contre 60 % à 30 ans), mais ces proportions se rapprochent au fur et à mesure de l’avancée en âge jusqu’à atteindre 72 % pour les deux sexes à 40 ans. Le rapport s’inverse ensuite : parmi les cinquantenaires, 72 % des hommes vivent en couple contre 68 % des femmes. Toutefois, en raison de la hausse des ruptures d’union, la part de personnes en couple a diminué à tous les âges entre 25 et 60 ans depuis les années 1980, même si vivre plusieurs relations au cours de sa vie est aujourd’hui plus fréquent.

5. Part des femmes et des hommes vivant en couple entre 25 et 60 ans en 2013



Champ : France hors Mayotte, population totale.
 Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

Les parcours et les situations familiales des femmes et des hommes se sont ainsi diversifiés, mais ils se différencient également avec, pour ces derniers, une plus faible monoparentalité et une remise en couple plus rapide après une rupture [Bodier *et al.*, 2015]. En effet, cinq ans après une séparation ayant eu lieu entre 25 et 49 ans, 57 % des hommes ont reformé une union, contre 46 % des femmes ; quinze ans après, cela concerne 75 % des hommes contre 64 % des femmes [Costemalle, 2015]. En cas de séparation, reformer un couple prend en effet plus de temps aux mères de 25 à 34 ans et aux femmes de 35 à 49 ans (mères ou non) qu’à leurs homologues masculins.

Avec la hausse des séparations, le nombre de familles monoparentales a connu une forte progression : en 2013, elles représentent 22 % des familles avec au moins un enfant mineur, contre 12 % en 1990. La monoparentalité demeure toujours essentiellement féminine (84 % en 2013, contre 88 % en 1990). Elle est par ailleurs surtout présente parmi les mères les moins diplômées, alors que les pères de famille monoparentale sont aussi diplômés que les pères en couple. Pour leur part, les hommes vivent plus souvent avec des beaux-enfants – les beaux-pères représentant les trois quarts des beaux-parents.

Cette transformation progressive des parcours conjugaux et familiaux, plus heurtés et différenciés selon le sexe, a également un impact sur les trajectoires professionnelles et les situations socio-économiques des femmes et des hommes.

Aux âges actifs, une convergence des comportements d'activité et des taux de chômage

Aux âges actifs, les femmes se portent de plus en plus sur le marché du travail et leurs comportements d'activité se rapprochent de ceux des hommes. En 2015, 67,6 % des femmes de 15-64 ans participent au marché du travail (c'est-à-dire sont en emploi ou au chômage) contre 75,5 % des hommes de la même classe d'âge (figure 6).

Sur longue période, l'écart de **taux d'activité** entre les femmes et les hommes s'est considérablement réduit : il est passé de 30,9 points en 1975 à 7,9 points en 2015 (figure 7a). Pour les hommes, le taux d'activité reste assez stable depuis le début des années 1990, après avoir baissé entre 1975 et 1991 aux deux extrémités de la vie active en raison de l'allongement de la scolarité, de l'abaissement à 60 ans de l'âge légal de la retraite et de la mise en place de

6. Taux d'activité, d'emploi, de chômage et part des emplois à temps partiel en 2015 en %

	Taux d'activité		Taux d'emploi		Taux de chômage		Part d'actifs occupés à temps partiel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ensemble des 15 ans ou plus	67,6	75,5	61,1	67,5	9,5	10,5	30,4	7,9
Par âge¹								
15-24 ans	34,2	40,5	26,4	30,3	22,7	25,1	35,6	15,4
25-49 ans	83,3	93,2	75,7	84,2	9,1	9,6	28,2	5,7
50 ans ou plus	61,1	67,5	57,2	62,4	6,2	7,3	33,5	10,7

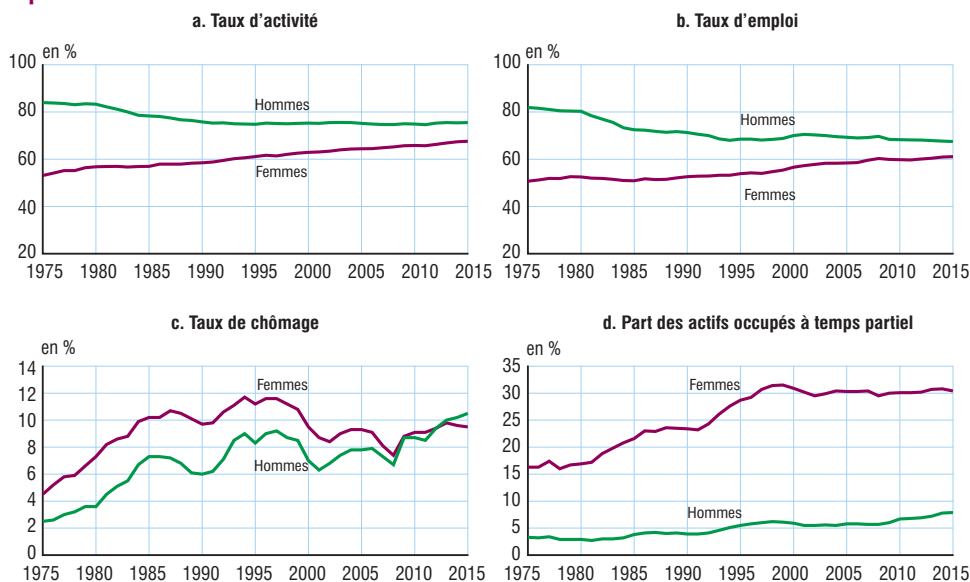
1. Il s'agit de l'âge atteint pendant la semaine de référence de l'enquête.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans pour le taux d'activité et le taux d'emploi ; personnes de 15 ans ou plus pour le taux de chômage et la part des actifs occupés à temps partiel.

Lecture : en moyenne en 2015, 67,6 % de la population féminine en âge de travailler est active et 61,1 % est en emploi. Parmi les femmes actives, 9,5 % sont au chômage. Parmi les femmes en emploi, 30,4 % occupent un emploi à temps partiel.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

7. Évolutions des taux d'activité, d'emploi, de chômage et de la part des actifs occupés à temps partiel selon le sexe



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans pour le taux d'activité et le taux d'emploi ; personnes de 15 ans ou plus pour le taux de chômage et la part des actifs occupés à temps partiel.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

dispositifs favorisant des retraits anticipés d'activité. Pour les femmes, il a augmenté régulièrement, de 14,5 points depuis 1975 : la hausse tendancielle, de génération en génération, de l'activité féminine a plus que contrebalancé un allongement de la durée des études plus marqué encore que pour les hommes et qui retarde davantage leur entrée sur le marché du travail. Au fil des générations, l'assignation des femmes à l'univers domestique et les ruptures d'activité pour s'occuper des enfants ont en effet considérablement diminué.

Une convergence encore plus marquée s'observe pour le risque de chômage. En effet, alors que, depuis le milieu des années 1970, le chômage des femmes en France avait toujours dépassé celui des hommes, l'écart est devenu négligeable à la fin des années 2000 et la situation s'est même inversée à partir de 2013. En 2015, 9,5 % des femmes actives de 15 ans ou plus sont au chômage au sens du BIT contre 10,5 % des hommes de mêmes âges (*figures 6 et 7c*). Cette évolution s'explique par des phénomènes structurels : d'une part, le niveau de formation plus élevé des femmes favorise leur insertion professionnelle et leur permet d'être moins exposées au risque de chômage ; d'autre part, de fortes créations d'emploi sont intervenues dans le secteur des services où les femmes sont surreprésentées (de la distribution aux emplois domestiques, en passant par l'enseignement ou la santé). Mais la crise entamée en 2008 joue aussi un rôle non négligeable : elle a en effet surtout affecté l'emploi industriel, l'intérim et la construction, secteurs particulièrement masculins. De ce fait, entre 2008 et 2013, le taux de chômage des hommes a davantage augmenté que celui des femmes ; de plus, depuis 2013, il poursuit sa hausse, alors que le taux de chômage des femmes amorce une légère baisse.

Cependant, des retraits temporaires d'activité liés aux enfants toujours plus fréquents pour les femmes que pour les hommes

Depuis le milieu des années 1970, le taux d'activité a le plus progressé pour les femmes de 25 à 49 ans. Pour autant, c'est pour cette tranche d'âge que l'écart de participation au marché du travail entre femmes et hommes reste le plus élevé (10 points en 2015). Il s'explique principalement par des interruptions d'activité liées aux enfants qui restent plus fréquentes chez elles que pour les hommes. Ce retrait (temporaire ou plus durable) reflète la persistance de l'idée d'une « vocation parentale » spécifique aux femmes [Burrigand et Grobon, 2015²] et la difficulté, pour certaines, à concilier vie professionnelle et vie familiale. Pour les mères, le taux d'activité dépend ainsi du nombre d'enfants : autour de 85 % pour les mères de un ou deux enfants, il chute à 73 % pour celles de trois enfants ou plus (*figure 8*). Il dépend également de

8. Taux d'activité, taux d'emploi et temps de travail selon le sexe, le nombre et l'âge des enfants en 2015

	en %					
	Femmes			Hommes		
	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de temps partiel parmi les femmes en emploi	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de temps partiel parmi les hommes en emploi
1 enfant	85	77	29	92	85	3
1 enfant de moins de trois ans	77	67	23	95	86	5
2 enfants	88	81	31	96	91	4
2 enfants, dont un au moins de moins de trois ans	66	60	47	94	86	5
3 enfants ou plus	73	62	44	93	86	5
3 enfants ou plus, dont un au moins de moins de trois ans	40	35	50	92	80	8
Ensemble	79	72	33	94	87	4

Champ : France hors Mayotte, femmes et hommes âgés de 15 à 64 ans, vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

Lecture : 77 % des mères avec un enfant de moins de 3 ans sont actives et 67 % sont en emploi. Parmi ces dernières, 23 % travaillent à temps partiel.

Source : Insee, enquête Emploi 2015.

2. Voir le dossier « Rôles sociaux des femmes et des hommes » de cet ouvrage.

l'âge des enfants : dans les familles nombreuses dont un enfant a moins de 3 ans, moins d'une mère sur deux (40 %) est active. En revanche, pour les pères, la participation au marché du travail (aux environs de 95 %) est indépendante de l'âge et du nombre d'enfants. Les dispositifs publics comme le complément de libre choix d'activité (remplacé en 2015 par la prestation partagée d'éducation de l'enfant) sont de fait utilisés presque exclusivement par les mères.

Pour les mères occupant un emploi avant une naissance, les interruptions sont en moyenne inférieures à deux ans, quel que soit le rang de la naissance [Pailhé et Solaz, 2012]. Elles sont plus durables, voire permanentes, pour les femmes les moins diplômées. Ces dernières sont en effet plus touchées par le chômage et ont des revenus d'activité, et en conséquence un coût d'opportunité lié à un arrêt de travail, plus faibles.

Près de quatre fois plus de temps partiel chez les femmes, en lien avec l'inégale répartition du temps domestique

La progression de la participation des femmes au marché du travail s'est faite en partie par le travail à temps partiel. De 1975 à 2015, la part des femmes à temps partiel a ainsi progressé de 14 points, contre 5 points pour les hommes. En 2015, les femmes qui travaillent sont près de quatre fois plus souvent à temps partiel que les hommes : c'est le cas pour 30,4 % d'entre elles, contre 7,9 % pour les hommes. Les écarts entre femmes et hommes tendent néanmoins à se réduire dans la période récente : le temps partiel progresse légèrement chez les hommes depuis le début des années 1990, tandis qu'il se stabilise chez les femmes depuis la fin des années 1990 (*figures 6 et 7d*).

Pour les femmes comme pour les hommes, la première raison évoquée pour être à temps partiel est le fait que l'emploi occupé n'offre pas d'autres possibilités (42 % des femmes et 50 % des hommes à temps partiel). Néanmoins, sur le champ plus restreint des parents, les raisons évoquées diffèrent entre les femmes et les hommes : près de la moitié des mères à temps partiel déclarent l'être pour s'occuper de leurs enfants (ou d'un autre membre de la famille), contre à peine un père à temps partiel sur cinq.

Pour les femmes, le passage à temps partiel se produit plus fréquemment après une deuxième naissance. La part de femmes à temps partiel atteint ainsi 31 % pour les mères de deux enfants et 44 % pour celles ayant au moins trois enfants, contre 29 % pour les mères d'un enfant (*figure 8*). L'âge des enfants entre aussi en ligne de compte : 47 % des mères de deux enfants dont au moins un de moins de trois ans travaillent à temps partiel et 50 % quand elles ont trois enfants ou plus dont au moins un de moins de trois ans. À l'inverse, pour les hommes, ni le nombre ni l'âge des enfants à charge ne sont des déterminants importants du travail à temps partiel.

Le passage à temps partiel ou le retrait temporaire du marché du travail apparaissent pour certaines femmes comme une solution pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. En effet, le travail domestique (tâches ménagères et temps consacré aux enfants) reste inégalement réparti entre les femmes et les hommes [Champagne *et al.*, 2015], même si au cours des 25 dernières années, les inégalités se sont réduites (les femmes consacrant davantage de temps aux activités parentales, mais ayant sensiblement réduit le temps dédié aux tâches ménagères ; les hommes ayant augmenté un peu le temps parental mais pas le temps dédié aux tâches ménagères). En 2010, parmi les personnes avec au moins un enfant mineur dans le ménage, les femmes passent en moyenne 1 heure 34 minutes quotidiennement à s'occuper des enfants (contre 43 minutes pour les hommes) et consacrent 3 heures 13 minutes aux tâches ménagères (contre 1 heure 12 minutes pour les hommes). Même lorsqu'elles exercent un emploi à temps plein, les mères consacrent deux heures de plus que les pères chaque jour aux activités domestiques et parentales. Si au moins un enfant a moins de trois ans, le temps quotidien consacré aux enfants est, pour les femmes comme pour les hommes, plus de

deux fois plus élevé. L'implication des pères dans cette situation est plus forte lorsque leur conjointe est en emploi à temps partiel (+ 35 minutes) ou à temps complet (+ 40 minutes), mais les mères consacrent tout de même 1 heure 10 minutes de plus que les pères à leurs enfants quand elles ont un emploi (2 heures 30 minutes de plus lorsqu'elles sont sans emploi).

Un accès à la catégorie cadre en net progrès pour les femmes mais pas à la hauteur de leur investissement éducatif

L'emploi cadre progresse en France : entre 1982 et 2015, la part des cadres dans la population en emploi est passée de 7,9 % à 17,7 %. Cet essor a davantage profité aux femmes. Si, en 1982, seules 4,1 % des femmes en emploi étaient cadres et 8,7 % en 1995, c'est le cas de 14,7 % d'entre elles en 2015 (respectivement, 10,5 %, 15,6 % et 20,5 % pour les hommes). Les femmes représentent ainsi 41,6 % des cadres en 2015, contre 30,8 % en 1995. Outre l'élévation du niveau d'études des femmes, les avancées législatives en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle ont sans doute favorisé cette progression (lois de 1983, 2011 et 2014, accord national interprofessionnel de 2004).

Ce progrès dans l'accès à la catégorie cadre est encore plus visible pour les jeunes générations³. Trois ans après la sortie des études, en 2013, 20 % des jeunes femmes et 20 % des jeunes hommes occupent un emploi de cadres : la moitié des jeunes cadres sont donc des femmes. Cependant, à caractéristiques et diplômes identiques aux hommes, les femmes continuent à avoir moins de chance d'accéder aux fonctions de cadres et, quand elles sont cadres, aux fonctions de cadres encadrants. Par ailleurs, le progrès observé dans l'accès des femmes à la catégorie cadre est surtout porté par les secteurs de l'enseignement et de la santé. Il est plus marqué dans la fonction publique que dans le secteur privé.

À l'autre extrémité de la hiérarchie professionnelle, de fortes différences dans les emplois occupés perdurent entre femmes et hommes. En 2015, un ouvrier sur cinq est une ouvrière et cette proportion est stable depuis le début des années 1980. Plus de trois employés sur quatre sont des femmes (76 % en 2015, un taux qui a peu varié depuis le début des années 1980).

Une faible mixité des secteurs d'activité et une forte concentration sectorielle de l'emploi des femmes

Femmes et hommes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité. En 2015, moins de 2 % des femmes en emploi travaillent dans le secteur de l'agriculture ou de la construction, contre respectivement 3,7 % et 11,0 % des hommes. 8,1 % des femmes travaillent dans l'industrie contre 19,3 % des hommes. À l'inverse, les femmes sont nettement plus représentées dans le secteur tertiaire (87,8 % des actives occupées, contre 64,6 % pour les hommes). En particulier, 44,8 % des femmes travaillent dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale, contre 18,5 % des hommes. Cette concentration sectorielle de l'emploi des femmes a peu évolué au cours du temps.

En revanche, depuis la fin des années 1990, une très légère homogénéisation de la répartition des femmes et des hommes dans les différents métiers est à noter. L'indicateur de ségrégation professionnelle de Duncan et Duncan⁴, proche de 56 % sur la période 1982-1997, diminue régulièrement depuis, pour atteindre 51,6 % en 2013 [Minni, 2015]. Mais la

3. Voir le dossier « Accès des femmes et des hommes aux positions de cadres en début de vie active : une convergence en marche ? » de cet ouvrage.

4. L'indice de dissimilarité de Duncan et Duncan est égal à 100 fois la moitié de la somme, sur l'ensemble des familles professionnelles (en 86 postes), de l'écart absolu entre le poids dans l'emploi féminin de la famille professionnelle considérée et le même poids pour l'emploi masculin.

ségrégation professionnelle demeure forte : pour aboutir à une répartition égalitaire des femmes et des hommes dans les différents métiers, il faudrait que plus de la moitié (51,6 %) des femmes ou des hommes changent de métier. De fait, plus de la moitié des femmes en emploi se concentrent dans seulement 12 familles professionnelles : elles sont très largement majoritaires au sein des métiers des services (aides à domicile, assistantes maternelles), parmi les enseignants, les agents d'entretien et les professions paramédicales ; tandis que la moitié des hommes en emploi se répartissent dans plus de 20 familles professionnelles (dont conducteurs de véhicules, ouvriers qualifiés du second œuvre et du gros œuvre, enseignants).

Les écarts de salaire entre femmes et hommes diminuent très lentement

Le **revenu salarial** intègre deux dimensions : le **salaire en équivalent temps plein** (EQTP), prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail réalisé au cours de l'année. En 2014, dans l'ensemble du secteur privé et de la fonction publique, le revenu salarial des femmes est inférieur en moyenne de 23,8 % à celui des hommes (*figure 9*). La différence de volume de travail, de 7,8 %, entre femmes et hommes explique seulement un peu plus d'un quart de l'écart de revenu salarial. Elle vient, d'une part, des temps partiels plus fréquents chez les femmes et, d'autre part, d'une durée de travail à temps plein inférieure à celle des hommes (elles effectuent, en particulier, moins d'heures supplémentaires).

L'écart de salaire en EQTP entre les femmes et les hommes atteint, lui, 17,4 % et explique donc près des trois quarts de l'écart de revenu salarial. Il provient pour partie des différences de caractéristiques individuelles et de l'emploi occupé (niveau de diplôme, expérience professionnelle, catégorie socioprofessionnelle, statut de l'emploi, secteur d'activité, etc.). L'écart entre femmes et hommes est ainsi plus marqué pour les salariés les plus âgés que pour leurs cadets (12 % pour les 25-39 ans contre 25 % pour les 55 ans ou plus). Plus on s'élève dans la hiérarchie des salaires, plus les écarts sont importants : parmi les cadres, les femmes

9. Écarts de revenu salarial, de salaire en EQTP et de volume de travail annuels moyens entre les femmes et les hommes en 2014

	Écarts relatifs			en %
	Revenu salarial	Salaire en EQTP ¹	Volume de travail	
Ensemble	23,8	17,4	7,8	
Âge²				
Moins de 25 ans	21,4	5,6	16,8	
25 à 39 ans	19,6	11,8	8,8	
40 à 49 ans	24,4	17,7	8,1	
50 à 54 ans	27,8	21,7	7,8	
55 ans ou plus	29,4	25,4	5,5	
Catégorie socioprofessionnelle				
Cadres ³	24,7	22,4	3,0	
Professions intermédiaires	17,0	11,7	5,9	
Employés	10,0	10,0	- 0,1	
Ouvriers	31,4	15,3	19,0	
Secteur				
Secteur privé et entreprises publiques	28,3	19,0	11,5	
Fonction publique	17,3	14,6	3,1	

1. Le salaire annuel moyen en EQTP est calculé sur les salariés ayant un volume de travail en équivalent temps plein strictement positif.

2. Les statistiques par tranche d'âge sont calculées sur le sous-échantillon du panel pour lequel les poids des générations sont représentatifs de ceux observés dans la population salariée en 2014.

3. Y compris chefs d'entreprise salariés.

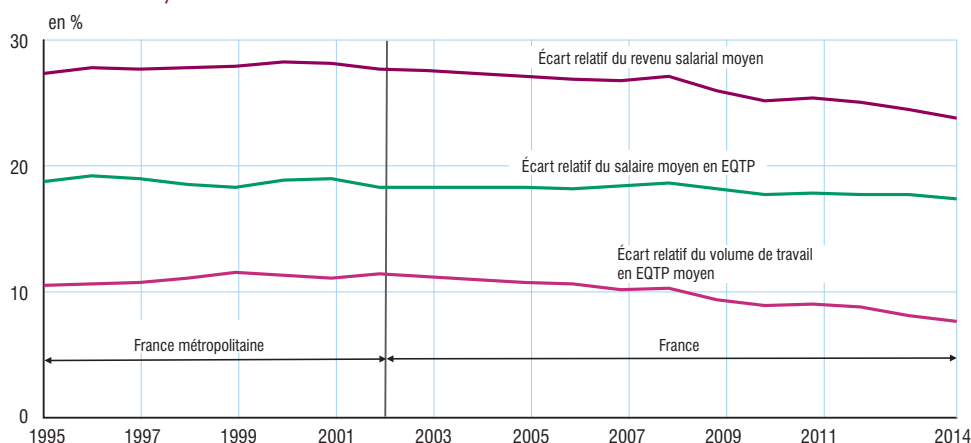
Champ : France, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires et hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, Panel tous salariés.

touchent en moyenne 22 % de moins que les hommes cadres, alors que l'écart est de 10 % pour les employés. Néanmoins, une fois prises en compte ces différences de caractéristiques, il reste une partie « non expliquée » de l'écart qui peut être le reflet de pratiques de discrimination salariale ou de processus inégalitaires jouant en défaveur des femmes à divers moments de la carrière, voire en amont de la vie professionnelle [Meurs *et al.*, 2010]. Dans le secteur privé, en 2014, à caractéristiques comparables, les écarts de salaire en EQTP entre femmes et hommes atteignent ainsi 9,6 %.

En vingt ans, l'écart de revenu salarial entre femmes et hommes s'est légèrement réduit, passant de 27,4 % en 1995 à 23,8 % en 2014 (*figure 10*). Jusqu'au début des années 2000, il a augmenté légèrement (28,2 % en 2000), avant de décroître faiblement, puis de manière plus accentuée depuis la crise. En effet, à partir de 2009, le revenu salarial moyen des hommes a diminué, tandis que celui des femmes continuait à progresser. La tendance à la baisse de l'écart femmes-hommes est principalement portée par une diminution des écarts de volume de travail, notamment depuis 2002. L'écart de salaire en EQTP est, lui, resté plus stable sur l'ensemble de cette période ; il diminue très légèrement depuis 2008.

10. Évolutions des écarts relatifs de revenu salarial, de salaire en EQTP et de volume de travail annuels moyens entre femmes et hommes de 1995 à 2014



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002 : ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires et hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Note : du fait de la fragilité des données de 2003 à 2005, les évolutions sont lissées entre 2002 et 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales pour complémentaire santé obligatoire (CPCSO) ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial et du salaire en EQTP. Une estimation du montant de ces cotisations a été réalisée afin de permettre la comparaison entre les données antérieures à 2012 et les données postérieures à 2013. Le salaire annuel moyen en EQTP est calculé sur les salariés ayant un volume de travail en équivalent temps plein strictement positif.

Source : Insee, Panel tous salariés.

Un niveau de vie inférieur pour les femmes à la tête d'une famille monoparentale

Les écarts de **niveaux de vie** selon le sexe sont bien plus limités que ceux de revenus d'activité : en 2014, pour les personnes de moins de 65 ans, le niveau de vie moyen des femmes est inférieur de 3 % à celui des hommes. En effet, pour les personnes en couple, les ressources sont supposées totalement mises en commun, de sorte que chacun a le même niveau de vie. Les écarts de niveaux de vie selon le sexe proviennent donc des personnes seules ou à la tête de famille monoparentale. D'une part, les femmes seules de moins de 65 ans en activité ont un niveau de vie moyen inférieur de 7 % à celui de leurs homologues masculins, en raison de moindres revenus d'activité. D'autre part, les mères de famille monoparentale ont, quant à elles, des niveaux de vie nettement plus faibles que ceux de leurs homologues masculins (- 24 %).

Parallèlement, pour les personnes de moins de 65 ans, le taux de pauvreté monétaire des femmes est plus élevé que celui des hommes (17 % contre 15 %). Cet écart s'explique principalement par le risque élevé de pauvreté des mères de famille monoparentale : 39 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté en 2014, contre 21 % pour les pères de famille monoparentale. Or, les femmes représentent plus de huit parents sur dix à la tête d'une famille monoparentale.

Des écarts de niveaux de retraite encore importants, malgré la hausse de l'activité féminine et les avantages de droits familiaux et conjugués

Les différences de carrières professionnelles entre femmes et hommes se traduisent par des écarts d'âge de départ à la retraite et de niveau des pensions. Les femmes partent en moyenne un an plus tard à la retraite que les hommes : 61,1 ans contre 60,2 ans parmi la génération de retraités nés en 1946. En raison de carrières plus souvent incomplètes, elles sont en effet davantage contraintes de liquider leur pension à 65 ans ou plus pour éviter une décote (24 % contre 12 % des hommes de cette génération). Moins souvent éligibles aux dispositifs de départs anticipés, notamment pour carrières longues, elles liquident aussi moins fréquemment des droits à pension avant 60 ans (11 % contre 25 %).

Les pensions de droit direct (c'est-à-dire associées à la carrière professionnelle passée) des femmes retraitées restent très inférieures à celles des hommes, de 42 % en moyenne en 2014 pour l'ensemble des retraités de plus de 65 ans (891 euros nets par mois contre 1 543 euros). Avec la progression de l'activité féminine et la montée en charge de certains droits familiaux liés aux enfants, l'écart se réduit mais demeure important parmi les jeunes retraités (34 % parmi les 65-69 ans, contre 44 % parmi les 75-79 ans et 52 % pour les plus de 85 ans) et cet écart devrait perdurer pour les générations actuellement actives [Bonnet et Hourriez, 2012]. Parallèlement, un quart de l'ensemble des retraités bénéficient d'une pension de réversion, perçue en cas de décès du conjoint : ce sont des femmes dans neuf cas sur dix [Collin, 2016]. La pension de réversion constitue la moitié de la retraite des femmes qui en bénéficient et, au total, un quart de la pension de l'ensemble des femmes (c'est une part négligeable dans le cas des hommes). Ces droits dérivés contribuent ainsi à diminuer l'écart entre les pensions des femmes et des hommes à 26 % (1 202 euros nets par mois en moyenne contre 1 617 euros, en 2014), en particulier parmi les personnes les plus âgées, si bien que les différences de montants de retraite entre femmes et hommes sont assez homogènes selon les générations (- 28 % pour les 65-69 ans et les 70-74 ans, - 27 % pour les 75-79 ans et - 24 % pour les 80-84 ans)⁵. Au-delà de la pension de retraite, les personnes ayant de faibles revenus peuvent bénéficier du minimum vieillesse. En 2014, 4 % des personnes de 65 ans ou plus sont concernées ; les trois quarts sont des personnes seules et, parmi elles, près de sept sur dix sont des femmes.

Toutefois, ces disparités de pensions entre les femmes et les hommes se traduisent par des écarts bien plus limités en termes de niveau de vie. Pour les personnes de 65 ans ou plus en couple, la mutualisation des ressources permet en effet de compenser ces écarts, de sorte que chacun des membres du couple bénéficie d'un niveau de vie moyen supérieur à celui des moins de 65 ans et est moins exposé à la pauvreté monétaire : en 2014, leur taux de pauvreté est de 5,3 %. En revanche, pour les personnes de 65 ans ou plus vivant seules (très majoritairement des femmes), le taux de pauvreté est bien supérieur : il atteint 11,7 % pour les femmes et 11,5 % pour les hommes, soit deux fois plus que pour les personnes en couple de ces âges, en dépit des mécanismes compensateurs du système de retraite. Avec la fragilisation des couples, le rôle protecteur des pensions de réversion et de la vie en couple risque en outre de s'affaiblir à l'avenir.

5. Pour une analyse détaillée du rôle des mécanismes de droits conjugués et familiaux dans la modération des écarts de pension, voir le dossier « Les écarts de pension entre les femmes et les hommes : un état des lieux en Europe » de cet ouvrage.

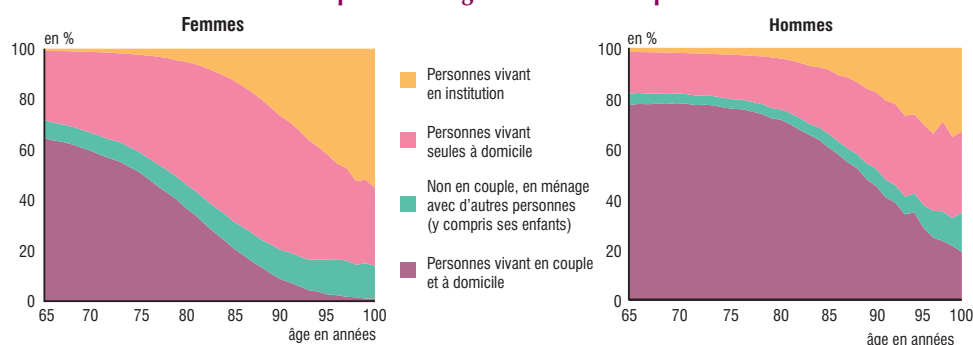
Les femmes vivent plus longtemps, mais plus souvent seules, en institution et dans des situations de dépendance après 65 ans

Avec l’allongement de la durée de vie, la part des personnes âgées de plus de 65 ans n’a cessé d’augmenter pour représenter 19 % de la population totale en 2016. Les femmes y sont largement majoritaires (57 %) et leur part croît avec l’âge : d’à peine plus de la moitié des sexagénaires (52 %) à près des deux tiers des octogénaires et les trois quarts des plus de 90 ans. En effet, en 2016, les femmes âgées de 65 ans peuvent encore espérer vivre 3,9 années de plus que les hommes (respectivement 23,3 ans contre 19,4). Si les femmes vivent en général plus longtemps, les décès souvent plus précoces de leurs éventuels conjoints pèsent sur leurs conditions de vie économiques et sociales à la retraite. Elles sont également plus exposées à des maladies incapacitantes (pathologies ostéo-articulaires, du système nerveux, etc.).

Ainsi, des changements importants en matière de lieu de vie et de cohabitation accompagnent l’avancée en âge, avec des différences marquées entre femmes et hommes (*figure 11*). Si la vie à domicile est très majoritaire parmi l’ensemble des seniors de plus de 65 ans (93 % des femmes et 96 % des hommes en 2013), les femmes y vivent plus souvent seules : une sur quatre à 65 ans, plus d’une sur trois à 75 ans et plus d’une sur deux à 85 ans. Aux mêmes âges, la part d’hommes vivant seuls à domicile est inférieure à un sur quatre, leur mode de cohabitation restant majoritairement la vie en couple (trois sur quatre à 65 et 75 ans, et deux sur trois à 85 ans).

En outre, et même si les seniors restent aujourd’hui autonomes jusqu’à un âge avancé, les problématiques de dépendance deviennent de plus en plus prégnantes, en particulier pour les femmes âgées. Entre 75 et 79 ans, les femmes sont déjà plus fréquemment bénéficiaires d’une allocation personnalisée d’autonomie (8 % contre 5 % des hommes de la même classe d’âge) et les écarts se creusent encore passé 80 ans (16 % entre 80 et 84 ans et 40 % après 85 ans, contre respectivement 10 % et 26 % de leurs homologues masculins).

11. Modes de cohabitation des personnes âgées de 65 ans ou plus en 2013



Champ : France, personnes âgées de 65 ans ou plus.
Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation complémentaire).

Conséquences de la plus forte prévalence et d’un plus grand degré de dépendance – mais aussi d’absence d’entraide d’un conjoint et de problématiques de solitude liées au veuvage –, les femmes quittent plus souvent leur domicile pour vivre dans un établissement d’hébergement pour personnes âgées. Ces situations, marginales entre 65 et 79 ans (à peine 2 % des femmes comme des hommes), concernent ainsi 12 % des femmes de 85 ans et 42 % de celles de 95 ans, contre respectivement 8 % et 26 % des hommes à ces âges. Au total, les femmes représentaient ainsi les trois quarts des 700 000 résidents des structures d’hébergement en 2011.

Les inégalités entre femmes et hommes aux différents âges de la vie observées sur le territoire national se retrouvent dans toutes les régions, mais de manière plus ou moins marquée d’une région à l’autre (*encadré*). ■

Encadré

Femmes et hommes aux différents âges de la vie : regards régionaux

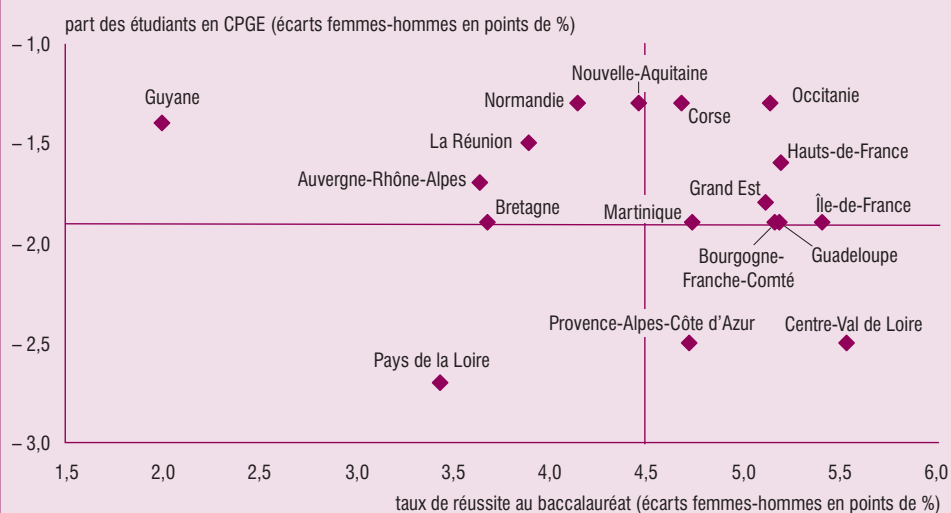
Audrey Baillot*

En matière d'éducation, des différences entre les sexes plus marquées en Centre-Val de Loire et en PACA

En France, les filles réussissent mieux leur scolarité que les garçons jusqu'à la fin du cursus du secondaire, elles poursuivent aussi leurs études plus longtemps mais s'orientent moins fréquemment vers les filières les plus sélectives. Ce schéma se retrouve dans les régions françaises avec des écarts à la moyenne nationale plus ou moins importants.

C'est en Centre-Val de Loire et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) qu'ils sont les plus accentués. En 2014, les différences de réussite au baccalauréat en faveur des filles y sont plus fortes que la moyenne nationale, en particulier en Centre-Val de Loire où elles sont les plus importantes du pays (+ 5,5 points). Dans le même temps, la surreprésentation des garçons en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) parmi l'ensemble des étudiants est élevée dans ces deux régions : respectivement 5,3 % et 5,1 % des garçons étudiants sont en CPGE contre 2,5 % des étudiantes (figure 1).

1. Écarts filles-garçons dans les régions en termes de réussite au baccalauréat et d'orientation en CPGE¹ pour l'année scolaire 2013-2014



1. Classes préparatoires aux grandes écoles.

Champ : France hors Mayotte, inscrits au baccalauréat à la session de 2014 ; étudiants de l'enseignement supérieur à la rentrée 2013-2014.

Sources : MENESR-Depp ; MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.

À l'inverse, en Guyane, les taux de réussite au baccalauréat ou d'orientation en CPGE des garçons sont très proches de ceux des filles, mais faibles pour les deux sexes. Les filles y sont notamment en net décrochage par rapport aux autres régions. En Auvergne-Rhône-Alpes, ces différences de réussite et d'orientation sont moins marquées qu'au niveau national : le taux de réussite au baccalauréat 2014 des filles est supérieur de 3,6 points à celui des garçons (91,7 % contre 88,1 %), contre 4,5 points au niveau national, et l'écart d'accès en CPGE s'élève à 1,7 point (1,9 point en moyenne au niveau national). Dans les Pays de la Loire, où les taux de réussite au baccalauréat sont les plus élevés après la Corse et la Bretagne, les écarts entre filles et garçons sont les plus faibles de métropole (3,4 points). Pour autant, l'orientation en CPGE est la plus déséquilibrée de France, au profit des garçons. La réussite au baccalauréat est également supérieure à la moyenne nationale en Occitanie. Mais à l'inverse de la

* Audrey Baillot, Insee.

Encadré (suite)

situation dans les Pays de la Loire, les écarts entre les sexes y sont plus forts qu'en moyenne (respectivement de + 5,1 et + 4,7 points au bénéfice des filles). En revanche, la part des filles en CPGE parmi l'ensemble des étudiantes n'est plus basse que de 1,3 point par rapport à la part des garçons en CPGE (comparé à - 1,9 point au niveau national), ce choix d'orientation étant plus rare que dans les autres régions pour les deux sexes.

Une entrée dans la vie active bien plus difficile pour les femmes que pour les hommes dans le Sud de la France

Dans toutes les régions, à l'entrée dans la vie adulte, les jeunes hommes sont plus souvent actifs que les jeunes femmes, mais ils restent vivre plus longtemps chez leurs parents. Les différences d'âge au départ du domicile parental entre les femmes et les hommes sont particulièrement marquées dans les DOM (hors Mayotte) : 41 % des hommes de 25 à 29 ans vivent encore chez leurs parents en 2013, contre 20 % des femmes. En France métropolitaine, cette différence est la plus forte dans les Hauts-de-France et le Grand Est avec plus de 12 points d'écart entre femmes et hommes. À l'opposé, elle n'excède pas 8 points dans les Pays de la Loire.

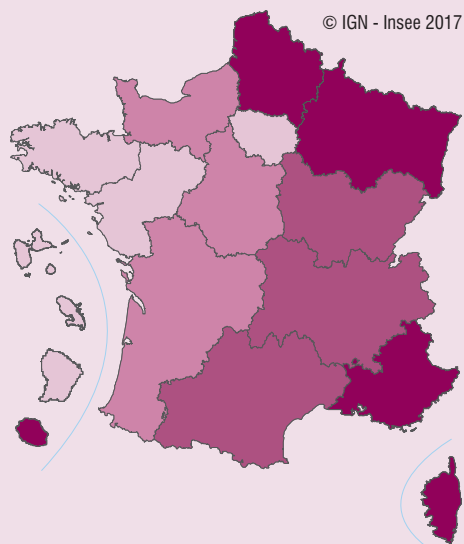
En matière d'insertion professionnelle, l'Ouest de la France se distingue par de faibles écarts de taux d'activité entre les femmes et les hommes de 25 à 29 ans (figure 2) : en particulier, la Bretagne et les Pays de la Loire présentent les taux d'activité les plus homogènes selon le sexe de métropole, devant l'Île-de-France. À l'inverse, en Corse, PACA, Hauts-de-France et Grand Est, les taux d'activité des hommes de 25 à 29 ans sont largement supérieurs à ceux des femmes de mêmes âges (plus de 8 points de différence). Pour les régions du Sud, les différences de taux d'activité entre les sexes sont renforcées par des situations bien plus fréquentes chez les jeunes femmes de sous-qualification de l'emploi au regard de leur niveau de diplôme. Le déclassement, situation où une personne a un niveau de diplôme supérieur au niveau le plus courant de sa catégorie socioprofessionnelle, est en effet particulièrement fort en début de parcours professionnel. Au niveau national comme dans toutes les régions, il touche davantage les jeunes femmes de 25-29 ans (46 % en France) que les jeunes hommes (40 %). En Corse, le déclassement concerne près d'une jeune femme sur deux en emploi contre 40 % des hommes. À l'inverse, dans les Hauts-de-France et le Grand Est, les différences entre les sexes en la matière sont

2. Écarts de taux d'activité entre les femmes et les hommes de 25 à 29 ans dans les régions françaises en 2013

Écart entre les femmes et les hommes en points de pourcentage en 2013

- Plus de - 5,4 points
- De - 7,3 à moins de - 5,4 points
- De - 8,2 à moins de - 7,3 points
- Moins de - 8,2 points

France métropolitaine : - 7,1 DOM : - 6,4
France : - 7,1 France de province : - 7,7



© IGN - Insee 2017

Champ : France hors Mayotte, population des 25 à 29 ans.
Source : Insee, recensement de la population 2013.

Encadré (suite)

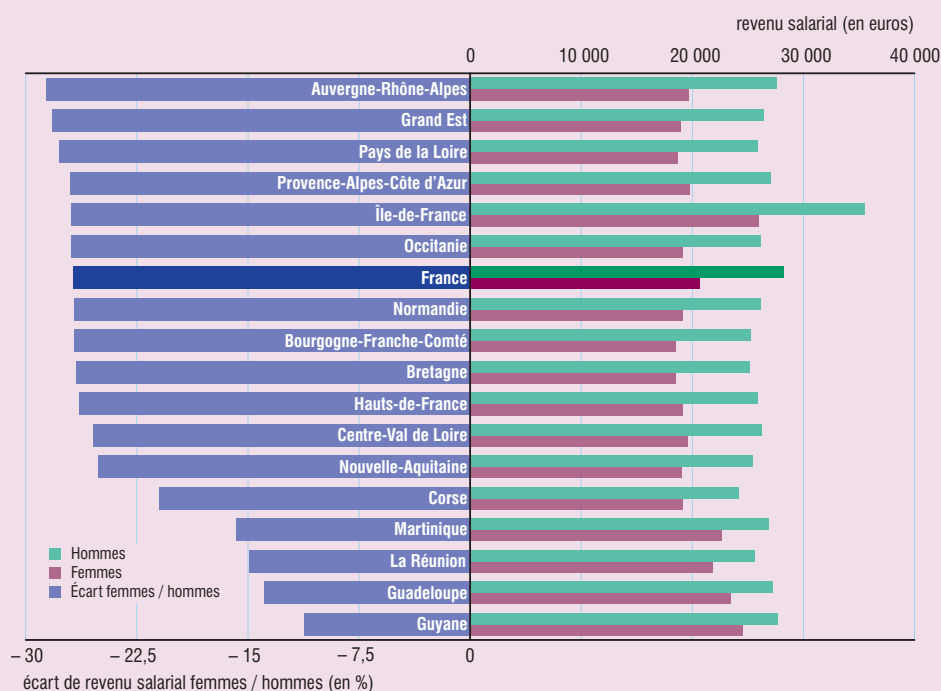
inférieures à la moyenne nationale, mais cette situation est plus fréquente dans ces deux régions, en particulier pour les jeunes hommes.

Dans les DOM, les taux d'activité chez les 25 à 29 ans sont plus faibles qu'en métropole pour les deux sexes. À La Réunion, ils se rapprochent du niveau métropolitain pour les hommes (92 %) mais restent très largement en retrait pour les femmes (82 %), conduisant à d'importants écarts. Dans les Antilles, ces différences d'accès au marché du travail sont bien plus réduites, car les taux d'activité masculins sont particulièrement faibles.

En Auvergne-Rhône-Alpes, des revenus salariaux élevés aux âges actifs mais des écarts importants entre les sexes

En France, dans le secteur privé et les entreprises publiques, les femmes âgées de 30 à 65 ans ont, en 2013, des revenus salariaux inférieurs de 27 % à ceux de leurs homologues masculins et ont accès à une gamme moins large de métiers. Ce constat se vérifie dans toutes les régions (figure 3). Pour autant, l'Auvergne-Rhône-Alpes est celle où les revenus salariaux sont, après l'Île-de-France, les plus élevés, mais également celle où les écarts entre sexes sont les plus importants : les revenus des hommes sont supérieurs de 5,1 % à la moyenne de la province contre + 2,8 % pour les femmes. À l'opposé, les DOM se distinguent par de faibles écarts de revenus entre les sexes (- 14 % pour les femmes). Les revenus salariaux des Domiens sont inférieurs à ceux des métropolitains quand ceux des Domiennes sont supérieurs. En France métropolitaine, c'est en Corse que les revenus salariaux des femmes sont les moins éloignés de ceux des hommes (- 21 %) : ils sont inférieurs à la moyenne nationale pour les

3. Revenu salarial pour les 30 à 65 ans selon le sexe dans les régions françaises en 2013



Champ : France, salariés du secteur privé et des entreprises publiques, âgés de 30 à 65 ans, hors salariés agricoles, chefs d'entreprise, apprentis, stagiaires et bénéficiaires d'emplois aidés.
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Encadré (suite)

femmes et les hommes, mais de manière amplifiée pour les hommes. De même, les différences d'accès à l'ensemble des métiers sont faibles en Corse car la gamme des métiers y est bien plus réduite pour les hommes : 50 % des hommes actifs sont concentrés dans 14 familles professionnelles (FAP), contre 19 pour l'ensemble du pays. En Île-de-France, les écarts d'accès aux métiers entre sexes sont également faibles : en effet, les femmes ont accès à une gamme de métiers plus large qu'ailleurs (la moitié des femmes travaillent dans 14 FAP, contre 12 pour l'ensemble du pays) et les hommes disposent d'une gamme plus restreinte (16 FAP).

La monoparentalité plus fréquente pour les femmes dans les DOM

Sur le plan familial, la monoparentalité touche beaucoup plus souvent les femmes, et ce, dans tout le pays. La proportion d'hommes en situation de monoparentalité est très faible dans toutes les régions (entre 2 % et 3 % des 30-65 ans en métropole). En revanche, elle varie très fortement d'une région à l'autre pour les femmes. Dans les régions de l'Ouest, femmes et hommes sont moins souvent en situation de monoparentalité qu'ailleurs. Cette situation concerne 7,9 % des femmes et 2,0 % des hommes dans les Pays de la Loire, et 8,2 % des femmes et 2,1 % des hommes en Bretagne. À l'opposé, la monoparentalité touche presque un quart des femmes de 30 à 65 ans dans les DOM (3,3 % des hommes). En PACA, région de France métropolitaine où la part des familles monoparentales est la plus forte, 12,1 % des femmes vivent seules avec leurs enfants, contre 2,6 % des hommes. Ces proportions sont également élevées en Île-de-France (11,7 % des femmes, 2,6 % des hommes).

Davantage de femmes âgées seules dans les Hauts-de-France, et en institution dans l'Ouest

À 65 ans, l'espérance de vie, plus élevée pour les femmes que pour les hommes comme aux autres âges de la vie, se traduit par une plus forte proportion de femmes âgées vivant seules à leur domicile ou en institution. C'est dans le Centre-Val de Loire et les Hauts-de-France que les écarts d'espérance de vie à 65 ans sont les plus élevés en métropole (+ 4,2 et + 4,1 ans). Ainsi, après l'Île-de-France (46 %), c'est dans les Hauts-de-France que les femmes de plus de 65 ans sont le plus souvent seules à leur domicile (44 %). La situation est différente dans le Centre-Val de Loire où l'écart d'espérance de vie entre les sexes va de pair avec une plus forte présence des femmes âgées en institution. Ce phénomène semble commun à l'Ouest de la France : c'est également en Bretagne et dans les Pays de la Loire que les femmes âgées vivent le plus en institution et que les écarts avec les hommes sont les plus élevés.

Définitions

Médiane : si l'on ordonne une distribution d'âges (ou de niveaux de vie, etc.), la médiane est la valeur qui partage la population en deux parts égales.

Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active.

Indicateur conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'aurait une femme ou un homme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs, selon les concepts définis par le BIT) et la population totale correspondante.

Revenu salarial : somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée.

Salaire en EQTP : salaire net converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Pour en savoir plus

Aliaga C., Lê J., « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I., « Couples et familles : entre permanences et ruptures », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Bonnet C., Hourriez J.-M., « Inégalités entre hommes et femmes au moment de la retraite », in *Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Bret A., Keskpaik S., Roussel L., Verlet I., « Les élèves de 15 ans en France selon PISA 2015 en culture scientifique : des résultats stables, toujours marqués par de fortes inégalités », *Note d'information* n° 37, Depp, décembre 2016.

Burrigand C., Grobon S., « Quels stéréotypes sur le rôle des femmes et des hommes en 2014 ? », *Études et Résultats* n° 907, Drees, mars 2015.

Castell L., Rivalin R., Thouilleux C., « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

Champagne C., Pailhé A., Solaz A., « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », *Économie et Statistique* n° 478-479-480, 2015.

Collin C., « La part de la réversion dans la retraite des femmes diminue au fil des générations », *Études et Résultats* n° 951, Drees, février 2016.

Costemalle V., « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Davie E., Mazuy M., « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement », *Population* 2010/3, Vol. 65, Ined, 2010.

Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, édition 2016a.

Depp, *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur*, édition 2016b.

Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, coll. U, 5^e édition, Armand Colin, 2011.

Maetz I., « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2015 », *Note Flash Enseignement supérieur & Recherche* n° 16.01, MENESR-SIES, février 2016.

Masson L., « Avez-vous eu des enfants ? Si oui, combien ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Meurs D., Pailhé A., Ponthieux S., « Enfants, interruptions d'activité des femmes et écart de salaire entre les sexes », *Revue de l'OFCE* n° 114, 2010.

Minni C., « Femmes et hommes sur le marché du travail », *Dares Analyses* n° 17, mars 2015.

Pailhé A., Solaz A., « Durée et conditions de retour à l'emploi des mères après une naissance », *Retraites et société* n° 63, 2012.

Rault W., Régnier-Loilier A., « La première mise en couple : évolutions récentes », *Population & Sociétés* n° 521, Ined, 2015.
